



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2022-175

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2022

Sommaire

PREFECTURE MARTINIQUE - DRCI/BREC / Direction de la réglementation de la citoyenneté et de l'immigration - Bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation

R02-2022-06-14-00007 - Arrêté fixant la liste des candidats et de leur remplaçant aux élections législatives du 19 juin 2022 (18 juin pour la Martinique) (6 pages)

Page 3

R02-2022-06-14-00008 - Arrêté modifiant l'arrêté R02-2022-06-014-00001 du 1er juin 2022 instituant la commission de contrôle des opérations de vote dans les communes de 20 000 habitants et plus pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 12 et 19 juin 2022 (11 et 18 juin en Martinique) (2 pages)

Page 10

PREFECTURE MARTINIQUE - DRCI/BREC

R02-2022-06-14-00007

Arrêté fixant la liste des candidats et de leur remplaçant aux élections législatives du 19 juin 2022 (18 juin pour la Martinique)

ARRÊTÉ
fixant la liste des candidats et de leur remplaçant
aux élections législatives du 19 juin 2022
(18 juin pour la Martinique)

LE PRÉFET

VU le code électoral,

VU le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU les candidatures déposées et enregistrées à la préfecture à la date du mardi 14 juin 2022 à 18 heures ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} - La liste des candidats pour le second tour des élections législatives du 19 juin 2022 (18 juin 2022 pour la Martinique) est arrêtée comme indiqué dans les tableaux figurant en annexe.

Article 2 - Les candidats et leur remplaçant figurent sur la liste dans l'ordre résultant du tirage au sort effectué le vendredi 20 mai 2022, en vue de l'attribution des emplacements sur les panneaux d'affichage.

Article 3 - La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets des arrondissements du Marin, de la Trinité et de Saint-Pierre, ainsi que les présidents des bureaux de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le **14 JUIN 2022**


Le Préfet de la Martinique

Stanislas CAZELLES

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

**second tour du 19 juin 2022
(18 juin 2022 en Martinique)**

LIVRE DES CANDIDATS ET REMPLAÇANTS

Elections Législatives second tour du 19 Juin 2022

**ZB - MARTINIQUE
LISTE DES CANDIDATS DE LA 1ÈRE CIRCONSCRIPTION**

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
6	M. EDMOND-MARIETTE Philippe	Mme LINORD Clara
15	M. WILLIAM Jiovanny	M. LANOIX Jean, Alain

Elections Législatives second tour du 19 Juin 2022

**ZB - MARTINIQUE
LISTE DES CANDIDATS DE LA 2ÈME CIRCONSCRIPTION**

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
2	M. NADEAU Marcellin	Mme YERRO Cynthia
8	M. PAMPHILE Justin	Mme BABO Eliane

Elections Législatives second tour du 19 Juin 2022

**ZB - MARTINIQUE
LISTE DES CANDIDATS DE LA 3ÈME CIRCONSCRIPTION**

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
6	M. CAROLE Francis	Mme SAMOT Christelle
12	M. HAJJAR Johnny	Mme DI GERONIMO Bénédicte

Elections Législatives second tour du 19 Juin 2022

**ZB - MARTINIQUE
LISTE DES CANDIDATS DE LA 4ÈME CIRCONSCRIPTION**

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
11	M. NILOR Jean-Philippe	Mme BERISSON Anne
14	M. MARIE-JEANNE Alfred	Mme CARIUS Francine

PREFECTURE MARTINIQUE - DRCI/BREC

R02-2022-06-14-00008

Arrêté modifiant l'arrêté R02-2022-06-014-00001 du 1er juin 2022 instituant la commission de contrôle des opérations de vote dans les communes de 20 000 habitants et plus pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 12 et 19 juin 2022 (11 et 18 juin en Martinique)



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté modifiant l'arrêté R02-2022-06-014-00001 du 1^{er} juin 2022
instituant la commission de contrôle des opérations de vote
dans les communes de 20 000 habitants et plus
pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 12 et 19 juin 2022
(11 et 18 juin en Martinique)**

LE PRÉFET

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu les instructions ministérielles ;

Vu le courrier du premier président de la cour d'appel du 14 juin 2022 désignant M. Pierre JUND comme président de la commission de contrôle des opérations de vote du Lamentin, pour le second tour, en remplacement de Mme Christine PARIS ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté R.02-2022-06-014-00001 du 1^{er} juin 2022 instituant la commission de contrôle des opérations de vote dans les communes de 20 000 habitants et plus pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 12 et 19 juin 2022 (11 et 18 juin en Martinique) est modifié ainsi qu'il suit :

En vue de l'élection des députés à l'Assemblée nationale, il est institué des commissions de contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20 000 habitants se composant comme suit :

COMMUNE DU LAMENTIN :

2^{ème} tour :

Présidente : M. Pierre JUND, vice-président au tribunal judiciaire de Fort-de-France

Membre : Mme Anne-Laure CAPGRAS, avocate au barreau de Fort-de-France

: Mme Marie-Marthe BREDAS, déléguée du préfet

Président suppléant : Mme Marion FREITAG, vice président au tribunal judiciaire de Fort-de-France

Membre suppléant : M. Louis-Philippe SUTTY, avocat au barreau de Fort-de-France

Le reste est sans changement.

Article 2 : la secrétaire générale de la préfecture, les présidents et membres des la commission de contrôle des opérations de sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 4 JUIN 2022

Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale
de la Préfecture de la Martinique

Laurence GOLA DE MONCHY